

Annexe

Liste des emplacements réservés

Conformément à l'article L151-41, Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;

3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;

4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ;

5° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des servitudes interdisant, sous réserve d'une justification particulière, pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Ces servitudes ne peuvent avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes.

N°	Localisation	Destination	Parcelles	Superficie totale (m ²)	Bénéficiaire
1	L'Étoile – Rue des Prés (rue Saint Martin)	Emplacement réservé pour l'aménagement de voirie	AH 377 AH 378 AH 379 AH 380 AH 381 AH 382 AH 383 AH 384 AH 385 AH 386 AH 387 AH 388 AH 389 AH 390	317,8 m ²	Commune
2	Flixecourt – Rue de Vignacourt	Emplacement réservé pour la réalisation de logements et des aménagements nécessaires à leur réalisation	ZD 96	5 586 m ²	Commune
3	Bettencourt-Saint-Ouen – Rue de la Vallée	Emplacement réservé pour la réalisation d'une aire de jeux	A 382 A 383 ZK 2 (partie)	3 691 m ²	Commune
4	Saint-Ouen – Rue du Docteur Jean Martin	Emplacement réservé pour la réalisation d'un cheminement piéton	AC 445	187,8 m ²	Commune
5	Saint-Ouen – Rue de Vignacourt	Emplacement réservé la réalisation d'un accès au futur aménagement	AB 134	1 114,7 m ²	Commune
6	Saint-Ouen – Rue de Vignacourt	Emplacement réservé pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique	ZB 138 (partie) ZB 137 (partie) ZB 87 (a & b)	4 440,2 m ²	Commune

7	Saint-Ouen – Rue de Vignacourt	Emplacement réservé pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique	ZB 249 (partie)	566 m ²	Commune
8	Saint-Ouen – Rue Ambroise Croizat / D 57	Emplacement réservé pour l'extension du cimetière	AE 2	10 301,7 m ²	Commune
9	Saint-Léger-les-Domart – Rue du Château d'eau	Emplacement réservé pour aménagement de voirie	OT 150 (partie)	810,5 m ²	Commune
10	Saint-Léger-les-Domart – Rue Claire	Emplacement réservé pour aménagement de voirie	AC 236 AC 237 OX 35 (partie) OX 36 (partie) OX 76	1 893,42 m ²	Commune
11	Saint-Léger-les-Domart – Rue d'en Haut	Emplacement réservé pour aménagement de voirie	AB 236 (partie) AB 237 (partie) AB 238 (partie)	563,6 m ²	Commune
12	Saint-Ouen Rue de la République	Emplacement réservé pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique	AD 184	875 m ²	Commune
13	Berteaucourt-les-Dames – Lotissement la Fresnay / Rue des Rosiers	Emplacement réservé pour maintien du cheminement piéton	AD 197 (partie) AD 61 (partie) AD 62 (partie) AD 63 (partie)	512,8 m ²	Commune
14	Berteaucourt-les-Dames – Rue Léon Blum	Emplacement réservé pour aménagement piéton	AD 291 AD 107 (partie) AD 99 (partie) AD 373 (partie)	1 234, 8 m ²	Commune
15	Berteaucourt-les-Dames – Ruelle du Courty au Bois	Emplacement réservé pour maintien d'un accès au cœur d'îlot	AH 165 (partie)	274,5 m ²	Commune
16	Berteaucourt-les-Dames – Rue Jean Vasseur / Rue de l'Abbé Desmis (D 57)	Emplacement réservé pour l'extension du cimetière	AE 146 AE 170 a (partie)	1 624,9 m ²	Commune
17	Pernois – Rue de la ville (D 57)	Emplacement réservé pour extension ou aménagement lié à la salle polyvalente	AC 77 AC 202 AC 205	649,4 m ²	Commune
18	Vignacourt – Rue d'Amour	Emplacement réservé pour des aménagements à vocation touristique et/ou de loisirs	AB 159 AB 160 AB 161	7 586,7 m ²	Commune
19	Lanches-Saint-Hilaire – Route de Barlette	Emplacement réservé pour l'extension du cimetière	A 566 (partie)	694,6 m ²	Commune
20	Lanches-Saint-Hilaire – Route de Barlette	Emplacement réservé pour extension ou aménagement lié à la salle polyvalente	A 473 A 474	1 316,5 m ²	Commune
21	Domart-en-Ponthieu – Rue de l'Étang / Route de Berneuil	Emplacement réservé pour l'aménagement de voirie	AC 64 (partie)	133 m ²	Commune
22	Domart-en-Ponthieu – Rue de l'Étang	Emplacement réservé pour l'entretien et/ou l'aménagement des abords du fossé des eaux sauvages	AC 390	462,5 m ²	Commune